

# Surveillance mutualisée

---

**Marion RAFALOVITCH**  
**CSS Inter entreprises Limay –  
Porcheville - Gargenville**  
**8 décembre 2016**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

# Objectif de la surveillance

**Caractériser l'impact dans l'environnement induit par les rejets atmosphériques des 5 industriels (ALPA, EDF, GDE, SARP I, CALCIA)**

Les 5 industriels réalisent une surveillance environnementale individuelle, imposée par arrêté préfectoral, selon des fréquences, périodes de mesures, paramètres et méthodes de mesures propres à chacun.

Il est difficile de comparer les résultats entre eux.

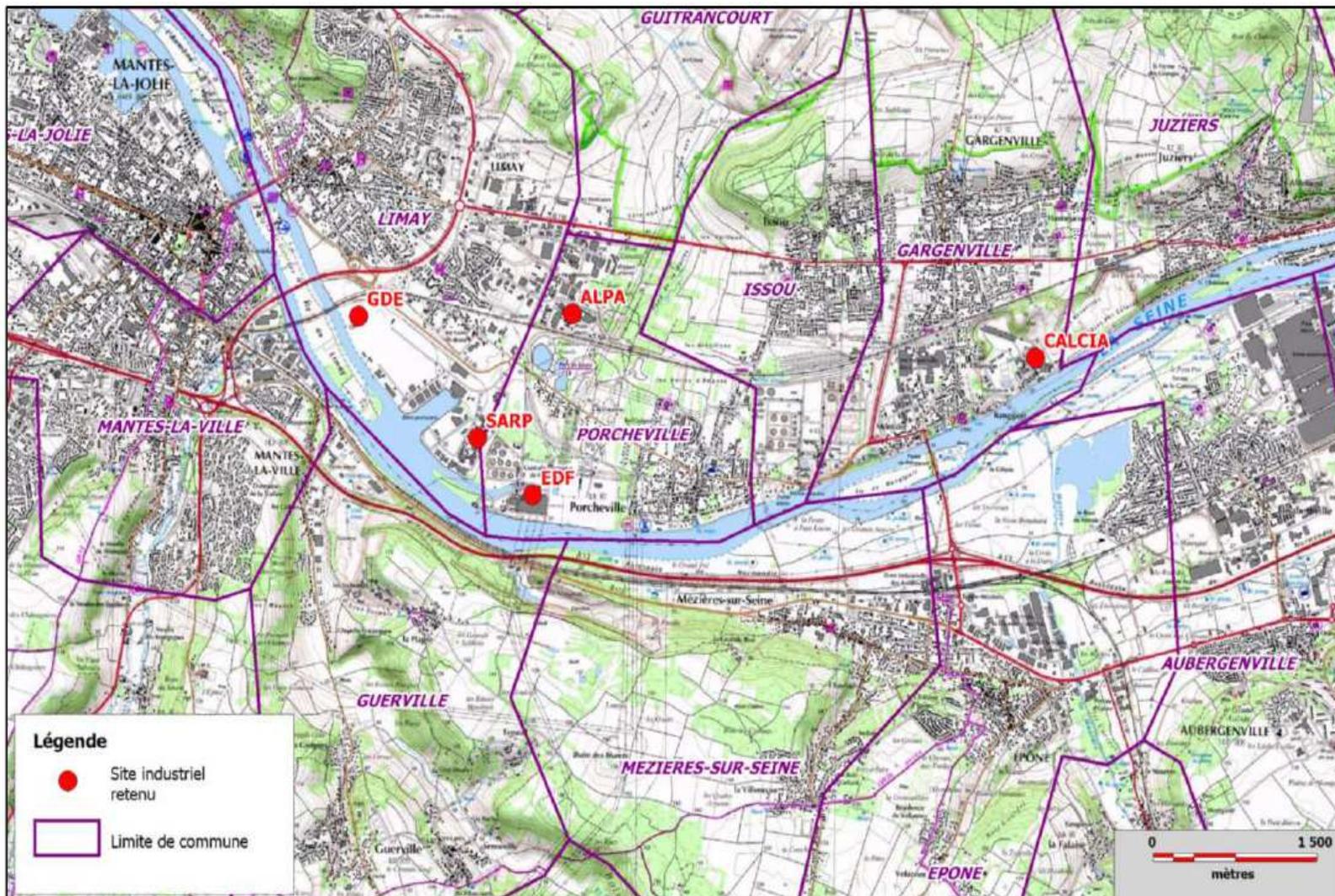
La mise en place d'un programme de surveillance mutualisée permettra de comparer les résultats des différentes installations entre eux et d'en obtenir une meilleure interprétation.

Le coût du programme de surveillance sera partagé entre les exploitants

Méthodologie basée sur le guide INERIS « guide de surveillance de l'impact sur l'environnement des émissions atmosphériques des installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et de déchets d'activité



# Surveillance mutualisée dans l'environnement de 5 industriels



# Rappel des étapes précédentes

- **Etude ARIA Technologie 2013** : « Etude de dispersion des polluants particuliers émis par les sites industriels de la zone de Porcheville » : modélisation pour chaque industriel des concentrations en moyenne annuelle par polluant, à partir des données d'émissions et études de dispersion de chaque industriel
- **Etude INERIS** « surveillance environnementale des rejets EDF, 2013
- **Cahier des charges** pour définir le plan de surveillance :
  - proposer une dizaine de points de prélèvements « impactés » au niveau des zones de retombées maximales en fonction des milieux environnants pertinents, 2 points témoins placés hors impact des retombées atmosphériques, choix des substances (dioxines et furannes), métaux: Cd, As, Hg, Pb, CrT, Mn, Ni, Cu et poussières
- Proposition BURGEAP 2015, présentation en réunion en avril 2016

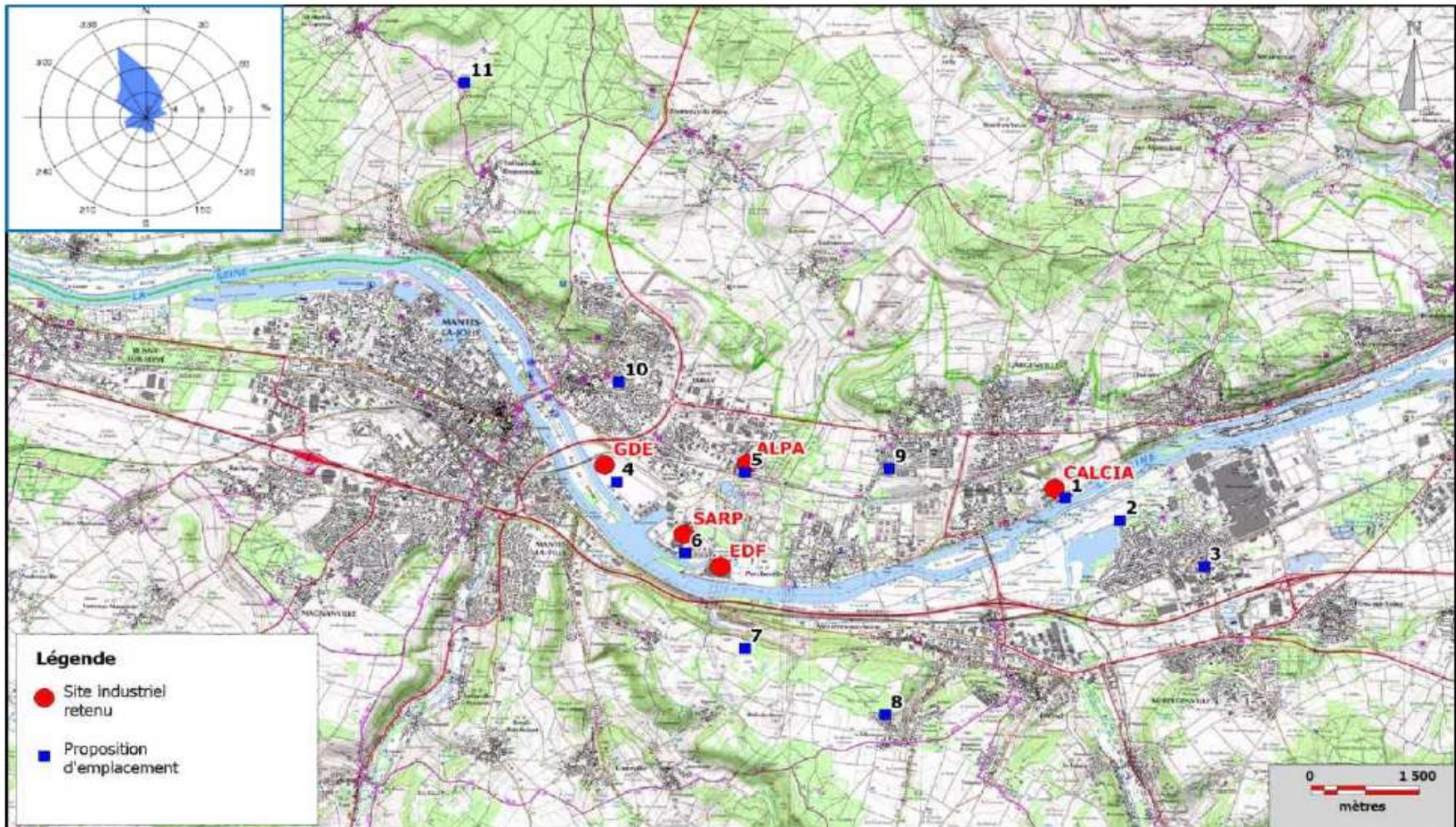
# Propositions de mesures

- Mesures de concentrations dans l'air ambiant à l'aide de préleveur en continu (PARTISOL) et dépôts totaux au sol (jauges OWEN). Pas de prélèvements de sols, lichens ou denrées alimentaires.
- Mesures annuelles en mai-juin ou septembre-octobre correspondant à la situation la plus pénalisante en terme d'émission nominale et de conditions météorologique défavorables à la dispersion des polluants pour rechercher dans un premier temps l'impact maximal induit par les retombées atmosphériques
- Recherche des éléments particuliers caractéristiques des activités industrielles : poussières, éléments traces métalliques (Cd, As, Hg, Pb, Cr, Mn, Ni, Cu) dioxines et furannes
- 2 points témoin du bruit de fond : niveau bas (rural), niveau haut (urbain, activités humaines)
- 9 points de mesures correspondant chacun à une zone d'influence principale d'un ou plusieurs industriels

# Propositions des points de mesures



Figure 18 : Proposition d'emplacements



# Fin



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île-de-France

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)